

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-08 du 6 mars 2020 portant nomination d'un correspondant  
d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030146S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Badrdine EL MASMOUHI est nommé correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle concerné.

Fait le 6 mars 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS